



TRANSMIS LE 10/10/2023
REÇU LE 10/10/2023
AFFICHÉ LE 11/10/2023
NOTIFIÉ LE 11/10/2023
PUBLIÉ LE 11/10/2023
EXÉCUTOIRE LE 11/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°30

OBJET : URBANISME – INSTAURATION D’UN PÉRIMÈTRE D’ÉTUDE SUR LE SECTEUR D’ENTRÉE DE VILLE EST.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L’an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s’est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J’AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J’AIME FRANCONVILLE :

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Michelle SCHIDERER : Nadine SENSE

Valentin BARTECKI : Marie-Christine CAVECCHI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Mohamed BANNOU : Ginette FIFI LOYALE

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ

Marion WERNER : Claire LE BERRE.

Florence DECOURTY : absente excusée pour les questions 1,2,3,4 et la question diverse.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 septembre 2023, s’est réuni en Mairie, salle du Conseil. Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DELIBERATION N°30

OBJET : URBANISME – INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE SUR LE SECTEUR D'ENTRÉE DE VILLE EST.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.424-1, L.151-19 et L.151-23,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE approuvé le 10 décembre 2009, modifié le 28 juin 2011, le 20 décembre 2012, le 12 février 2015, le 14 décembre 2015 et le 22 mars 2018,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 08 octobre 2020 relative à la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme et la définition des modalités de la concertation,

VU le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui a eu lieu en séance du Conseil Municipal en date du 01 juillet 2021,

VU le plan de délimitation du périmètre d'étude ci-annexé,

CONSIDÉRANT que les 4 objectifs principaux du PADD sont :

- Mieux vivre Franconville au quotidien,
- Inscrire la dimension environnementale et écologique au cœur du projet,
- Mettre en place les conditions garantissant une évolution urbaine qualitative et maîtrisée,
- Conforter le rôle économique de Franconville,

CONSIDÉRANT que l'objectif du PADD de mieux vivre Franconville au quotidien passe par la création de logements agréables et de qualité, notamment en favorisant la mixité sociale et en développant des logements diversifiés et de qualité, et passe par l'offre d'un bon niveau de commerces, services et d'équipements, notamment en améliorant et en diversifiant l'offre commerciale de proximité dans chacun des quartiers,

CONSIDÉRANT que l'objectif du PADD de mettre en place les conditions garantissant une évolution urbaine qualitative et maîtrisée passe par la promotion d'une qualité urbaine et architecturale dans les nouvelles opérations, mais aussi via des nouvelles constructions en soignant l'accroche urbaine avec les quartiers existants et l'environnement urbain,

CONSIDÉRANT que l'objectif du PADD d'inscrire la dimension environnementale et écologique au cœur du projet passe par le développement de nouveaux espaces verts, plantés, végétalisés, en particulier dans le cadre de projets, mais aussi notamment par la mise en place de mesures incitatives favorisant des constructions à haute performance environnementale,

CONSIDÉRANT que ce quartier, de par sa situation en entrée Est de la Ville, sa proximité avec le quartier de la Fontaine Bertin, le quartier du Parc, doit recueillir une attention particulière de la Ville,



CONSIDÉRANT que dans le cadre de la révision du PLU la Ville souhaite faire évoluer ce quartier actuellement classé en zone d'activité vers un nouveau quartier mêlant différents types d'habitat, commerces, équipements et espaces verts via une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP),

CONSIDÉRANT que la transformation de ce quartier peut permettre la création d'un espace vert qui pourra renforcer la trame verte au niveau communal et intercommunal et que la déclinaison de cette dernière passe par le développement de la place de la nature en ville et des espaces supports de biodiversité,

CONSIDÉRANT que, au vu de sa surface et de sa situation en entrée de Ville Est, l'évolution de ce secteur implique une réflexion et un engagement de la Ville en vue d'encadrer son évolution conformément aux objectifs fixés par le Projet d'Aménagement et de développement durables, notamment au regard de ses objectifs en matière d'évolution urbaine et de promotion des dimensions environnementale et écologique,

CONSIDÉRANT les enjeux de ce site, la problématique de continuité de la trame verte au niveau communal et intercommunal, la transition à envisager entre ce secteur et les grands quartiers d'habitat collectif qui l'entourent,

CONSIDÉRANT dès lors qu'il est nécessaire de maîtriser le développement de ce secteur et de limiter la réalisation d'opérations susceptibles de compromettre les futures orientations urbaines, par la délimitation des terrains concernés et la prise en considération d'un projet d'aménagement global mis à l'étude, afin de surseoir à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations en application de l'article L. 424-1 du Code de l'Urbanisme,

CONSIDÉRANT que cet outil réglementaire permettra de différer les réponses apportées aux différentes demandes d'autorisation d'urbanisme pour affiner la réflexion sur ce périmètre le temps de la révision du PLU, et limiter ainsi la réalisation d'opérations qui pourraient être contraires aux futures orientations urbaines paysagères et environnementales,

APRES l'avis de la commission « Techniques » en date du 11 septembre 2023 et de la Commission « Ressources et Développement » en date du 14 septembre 2023,



Ville de Franconville la Garenne (95130)

Question n°30 du CM du 28/09/2023 - P 3/3

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants le Conseil municipal :

Article 1^{er} : **APPROUVE** l'instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur dit « entrée de Ville Est », défini au plan joint à la présente délibération en application de l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme,

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal, à diligenter toute procédure nécessaire à cette fin, et à signer tous les actes relatifs à cette procédure,

Article 3 : **DIT QUE** dans le périmètre pris en considération, Monsieur le Maire ou son représentant pourra surseoir à statuer à toute demande d'occupation des sols en application de l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme,

Article 4 : **PRÉCISE** que Monsieur le Maire ou son représentant prendront les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier et feront procéder aux mesures de publicité requises en la circonstance, notamment par la publication d'une mention d'information dans un journal de niveau départemental,

Article 5 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France



L'Adjoint au Maire
Par délégation du Maire

Le 16/10/2023

Caractère Exécutoire

Etienne Le Bischo



Acte à classer**DEL28092023Q30**

1.	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-10T15-38-59.00 (MI248064166)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230928-DEL28092023Q30-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : URBANISME - INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE SUR LE SECTEUR D'ENTRÉE DE VILLE EST.**Date de décision :** 28/09/2023**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme**Identifiant unique de l'acte antérieur**

Acte : [30 - URBA - Instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur Entrée de Ville Est.PDF](#) **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

[30 - URBA PJ annexe délibération périmètre d'étude plans.PDF](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation
 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)
Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/10/23 à 15:38

Par **SADEQ Fatiha****Transmis**

Date 10/10/23 à 15:39

Par **SADEQ Fatiha****Accusé de réception**

Date 10/10/23 à 15:43

